

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1^{er} octobre 1955—suite

Pays	Accord	Dispositions
NORVÈGE.....	L'accord sur le commerce et la navigation, signé avec le Royaume-Uni le 18 mars 1826, s'applique au Canada. GATT en vigueur le 10 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. L'accord du 16 mai 1913 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
PANAMA.....	Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 12 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et Panama le 25 septembre 1928. Le traité a pris fin en 1942.	Quoique l'obligation contractuelle ait cessé, le Canada et Panama continuent de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée.
PARAGUAY.....	Échange de notes du 12 mai 1940; en vigueur le 21 juin 1940.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PAYS-BAS.....	Accord commercial du 11 juillet 1924. Suspendu pendant la guerre; rétabli par échange de notes le 1 ^{er} et le 5 février 1946. Comprend les Antilles néerlandaises et le Surinam. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
PÉROU.....	GATT en vigueur le 8 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
PHILIPPINES.....	Aucun accord n'est présentement en vigueur. L'accord canado-américain de 1938 (actuellement suspendu) s'appliquait à ce pays jusqu'à ce qu'il obtint son indépendance en 1946. Les Philippines ont participé aux négociations de Torquay, mais ne sont pas encore (1 ^{er} octobre 1955) devenues partie contractante à GATT.	Le Canada et les Philippines ont continué de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée, mais sans obligation contractuelle.
POLOGNE.....	Accord commercial signé le 3 juillet 1935; en vigueur le 15 août 1936.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des réductions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PORTUGAL, ÎLES PORTUGAISES ADJACENTES ET PROVINCES PORTUGAISES Océaniques.....	Accord commercial signé le 28 mai 1954, mis en vigueur provisoirement le 1 ^{er} juillet 1954 et définitivement sur ratification le 29 avril 1955.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. En vigueur pendant deux ans après la ratification; par la suite, dénonciation moyennant avis de trois mois.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.....	Accord commercial signé le 8 mars 1940; en vigueur provisoirement le 15 mars 1941 et définitivement le 22 janvier 1950. GATT en vigueur le 19 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des concessions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de six mois.
SALVADOR.....	Échange de notes du 2 novembre 1937; en vigueur le 17 novembre 1937.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de quatre mois.
SUÈDE.....	La convention de commerce et de navigation conclue entre le Royaume-Uni et la Suède le 18 mars 1826 s'applique au Canada. GATT en vigueur le 1 ^{er} mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 27 novembre 1911 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.